

29/01/2025

**Conseil
Communautaire
LES POINTS
ESSENTIELS**

Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 29 janvier à 19h. 15 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.

Présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La parité au sein des effectifs de l'Agglomération

Portée par la Vice-Présidente Isabelle Passuello, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a mis en place une politique égalitaire entre les hommes et les femmes, sur différents domaines et à différentes échelles. De l'égalité des chances dans le recrutement à l'égalité et la souplesse dans les conditions de travail avec notamment des possibilités de télétravail et cinq cycles de travail différents, au choix, tout est mis en œuvre pour arriver à des résultats concrets.

Les efforts réalisés ont payé puisqu'au 31 décembre 2024, la majorité des employés de l'Agglomération sont des femmes. L'Agglo compte en effet 136 femmes contre 88 hommes, représentant un effectif de 61% contre 39% d'hommes.

Concernant la répartition dans les statuts en 2024, les femmes sont plus représentées dans chacun des statuts puisque 69% des contractuels sont des femmes contre 38% d'hommes et que 62% des titulaires sont des femmes contre 49% d'hommes.

La tendance se retrouve dans la répartition des catégories statutaires où les femmes sont également plus représentées que les hommes. En 2024, les femmes représentent effectivement 40% des agents en catégorie A contre 26% d'hommes. Elles sont 25% en catégorie B contre 18% d'hommes et 66% en catégorie C contre 43% d'hommes. Cette tendance se confirme au sein des contractuels mais est cependant plus équilibrée au sein des titulaires puisque la catégorie A comprend 15% de femmes et 8% d'hommes, la catégorie B 9% de femmes et 8% d'hommes et la catégorie C 38% de femmes et 33% d'hommes.

Concernant les filières, les femmes sont représentées en majorité dans les filières administratives et médico-sociales, tandis que les hommes sont majoritaires dans la filière technique.

Les postes à haute responsabilité sont répartis de manière plutôt équilibrée puisque les responsables de service en 2024 sont à 21% des femmes et 22% des hommes, tandis que pour les directeurs de pôles, ils sont 3% des femmes et 2% des hommes.

Pour les avancements de carrières, ce sont les femmes qui en ont majoritairement bénéficié, dans les trois catégories avec 8% de femmes contre 3% d'hommes en catégorie A, 4% de femmes et 3% d'hommes en catégories B et 20% de femmes contre 12% d'hommes en catégories C qui ont obtenus un avancement d'échelon en 2024. Elles sont cependant moins représentées que les hommes dans les avancements de grades et les promotions internes.

Concernant l'organisation du temps de travail en 2024, la répartition est équitable entre les hommes et les femmes. Les femmes sont cependant plus nombreuses à effectuer du télétravail puisqu'elles sont 37% à avoir choisi cette option contre 17% d'hommes.

Au premier janvier 2024, 7 femmes et 12 hommes ont reçu des médailles de la fonction publique. L'Agglomération comporte donc plus d'hommes avec une longue carrière dans la fonction publique que de femmes. Il est cependant important de noter que les femmes changent généralement leur cycle de travail pour garder les enfants ce qui impacte le calcul.

Les mesures pour la parité sur le territoire

Au-delà des efforts engagés auprès de ses agents pour la parité hommes femmes, l'Agglomération agit sur le territoire pour offrir des conditions de travail optimales pour tous, favorisant ainsi l'égalité entre les Gessiens et les Gessiennes.

- *Les mesures en matière de Petite Enfance*

Dans le domaine de la Petite Enfance, l'Agglo a poursuivi ses actions afin d'offrir des structures et services qui favorisent l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance permet ainsi aux jeunes mères du territoire de poursuivre leur parcours professionnel. À ce jour, Pays de Gex agglo propose 514 places de crèches sur son territoire, accueillant plus de 1000 familles, et proposant des critères d'attribution pour les familles monoparentales.

Le Territoire possède également 5 relais Petite Enfance qui redirigent aussi les familles vers les modes de garde alternatifs comme la garde à domicile ou les assistantes maternelles dont le métier, majoritairement effectué par des femmes, est valorisé.

En novembre 2024, les crèches de Ségny et d'Ornex ont obtenu le label « Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP), afin de favoriser l'accès à l'emploi des parents en accueillant leurs jeunes enfants. Un accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie est assuré

par les acteurs de l'insertion professionnelle, notamment France Travail. Par ailleurs, Pays de Gex agglo subventionne l'association la Chenaillette dans le cadre de son soutien à la parentalité. Cette association, qui accompagne souvent des mères seules, aide à lutter contre leur isolement, à les intégrer dans un réseau, à les soutenir dans l'éducation de leurs enfants, et à alléger ainsi la charge de l'éducation monoparentale.

- *Les mesures en matière de sécurité et de prévention de la délinquance*

Dans le cadre de sa stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, Pays de Gex agglo contribue également fortement à une politique favorisant l'égalité hommes-femmes.

Ainsi le Point Justice, géré par la communauté d'agglomération, accueille-t-il une permanence du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (312 personnes reçues en 2024), ainsi que la permanence d'une intervenante sociale en gendarmerie, portée par l'association AVEMA, chargée d'aider les victimes de violences conjugales ou familiales, à forte majorité féminines (95 personnes reçues en 2024). Pays de Gex agglo apporte un financement direct à ces postes.

La communauté d'agglomération finance par ailleurs l'association DIRE, qui réalise des campagnes auprès des élèves de primaire, notamment contre le harcèlement, dans le but d'apprendre aux enfants à dire non, les approches choisies contribuant également à lutter contre les stéréotypes hommes-femmes.

- *Les mesures en matière de prévention santé*

Dans le cadre de sa politique de prévention santé, Pays de Gex agglo finance désormais les locaux du planning familial à proximité immédiate du lycée de Ferney-Voltaire, fréquenté essentiellement par des lycéennes, qui y trouvent un cadre anonyme et sécurisant sur des problématiques sexuelles parfois occultées ou condamnées dans les familles en raison de leur genre.

D'autre part, le Contrat Territorial de Santé 2023-2028, signé le 16 octobre 2023, prévoit le déploiement d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales. Cela passera par le maintien et le développement des dispositifs existant à destination des victimes, mais aussi par le développement d'outils d'information à destination des professionnels et des habitants du territoire.

Les actions des élus en matière d'égalité hommes femmes se font donc sur deux fronts, permettant une plus grande cohérence et des mesures plus justes qui touchent donc les agents de l'Agglomération mais aussi les Gessiens et Gessiennes et permettent de rendre le territoire plus égalitaire et agréable pour tous.

Présentation du rapport 2024 sur la situation en matière de développement durable

Les élus agissent pour l'environnement et promouvoir le développement durable au sein de ses services et sur le territoire. L'Agglomération a ainsi étoffé ses compétences et engagé des démarches qui lui permettent d'agir plus efficacement en faveur du développement durable et de la transition énergétique.

- *Environnement*

Dans le cadre de l'urbanisme, la compétence en matière de PLUiH est désormais élaborée parallèlement à la révision du SCoT, permettant une homogénéisation des mesures et services à l'échelle du Pôle Métropolitain.

L'Agglomération développe également l'offre en transports en commun sur le territoire qui a permis une augmentation de la cadence des TPG et TPN et le développement de solutions alternatives comme le Transport à la Demande. Elle encourage également les mobilités plus respectueuses de l'environnement avec notamment le foisonnement des bornes électriques.

En termes d'énergie et de climat, les élus ont approuvé l'élaboration du Schéma Directeur des Énergies, auquel est associée une adaptation du règlement du PLUiH et l'intégration d'une OAP Energie Climat. Ils ont aussi voté pour la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial en 2020 qui comprend un programme à mettre en œuvre d'ici 2026, ainsi que la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) et la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique des logements à l'échelle du genevois français. Ils ont également approuvé l'adhésion à la Société d'Économie Mixte « les Énergies de l'Ain » (SEM LEA) pour le développement de la production d'énergies renouvelables locales et la création de la « SEMOP Pays de Gex Énergies » pour exploiter le réseau d'énergie qui récupère la chaleur fatale du CERN de la ZAC Ferney-Genève-Innovation.

Pour les particuliers, l'Agglomération encourage la rénovation des logements grâce à des primes à l'énergie et le service Pays de Gex Rénov+.

L'Agglomération réalise également de la promotion dans les écoles notamment avec un service dédié à l'Éducation, à la Valorisation et à la promotion du Développement Durable.

Elle gère également la Réserve Nationale Naturelle, espace protégé qui abrite de nombreuses espèces animales et qui représente un atout pour le territoire.

- *Social*

L'Agglo encourage l'accès à la culture notamment grâce aux événements organisés au Fort l'Écluse et au Château de Voltaire. L'accès aux activités en montagne est également au cœur des actions des élus avec notamment la création d'une nouvelle billetterie au Col de la Faucille et de nouvelles activités comme des séances de ski au lever du soleil ou des descentes de pistes bleues en luge.

Côté santé, les élus poursuivent leurs actions pour améliorer l'accès aux soins des Gessiens avec le CESIM mais aussi dans le cadre des actions présentées dans le second Contrat Territorial de Santé.

Les familles sont aussi accompagnées par l'Agglomération qui encourage différents modes de garde pour répondre aux mieux à leurs besoins avec notamment les crèches et les relais Petite Enfance.

La Maison des Services Publics, portée par l'Agglomération, propose de nombreux services pour les Gessiens dans les domaines de la justice, des aides pour les personnes âgées ou en situation de handicap, l'accès au numérique ou les questions administratives qui touchent de nombreux domaines.

L'Agglomération contribue également à l'insertion professionnelle avec les défricheurs qu'elle sollicite pour certaines de ces missions.

- *Économie*

Les élus agissent également pour l'économie du territoire qui a été marquée par l'inauguration de Pays de Gex Entreprises, guichet unique pour les entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire.

Débat d'Orientation Budgétaire - DOB 2025

Dans un contexte économique incertain, d'une situation marquée par l'inflation et tout en étant soumis à modification, le rapport budgétaire a été présenté aux élus.

Le Président a pu réaffirmer les grands principes qui conduisent la construction du prochain budget, qui sera, lui, adopté en février :

- pas d'augmentation d'impôt en 2025 pour les Gessiens, comme cela est le cas depuis le début du mandat ;
- une recherche permanente d'économies de fonctionnement en optimisant les méthodes de travail et sans affecter la qualité des services fournis qui reste une priorité ;
- un budget prudent en matière d'endettement pour préserver une capacité pour faire face à d'éventuels besoins futurs suite à la mise en œuvre de projets générant des coûts d'exploitation ainsi que de prochains investissements potentiellement lourds ;
- un effort important de recherche et d'obtention de financements extérieurs avec une chargée de subvention dédiée malgré les incertitudes budgétaires à l'échelle nationale ;
- l'augmentation des financements via la CFG qui est désormais répartie dans un nouveau schéma validé avec le Département. Elle est notamment fléchée en priorité sur le financement des transports dont l'offre a été améliorée il y a un an.

Les recettes attendues en 2025 pour l'EPCI (établissement Public de Coopération Intercommunal) s'élèvent à 12,5 millions d'euros. Aucune dette n'a été contractée en 2024 grâce à un emprunt d'équilibre de 10 millions d'euros qui n'a pas été levé. La dépense la plus importante a été celle de l'acquisition de la parcelle de Jardiland pour près de 2,6 millions d'euros.

En 2025, l'EPCI devra contribuer à un fond de réserve de 2%, soit 890 000 euros non perçus. Malgré une TVA gelée, cela fera un manque à percevoir de près d'1,5 millions avec une baisse de 5% des recettes perçues grâce à la TVA et au FCTVA si les prévisions budgétaires nationales restent identiques à celles proposées par le Gouvernement Barnier.

Les transports représentant un effort équivalent à un tiers du budget annuel, le choix est fait d'orienter une proportion importante de CFG à son financement. En 2025, ce seront en effet environ 8 millions d'euros qui seront dédiés à la mobilité.

Le Président a pu réaffirmer les grands principes qui conduisent la construction du prochain budget, qui sera, lui, adopté en février :

Les principaux engagements pris par l'Agglomération sont les suivants :

- **Transport :**
 - Lancement des travaux du tram de Ferney-Voltaire et du tronçon nord de la liaison piétons-cycles Gex-Ferney, adoption du schéma directeur cyclable ;
 - Déploiement des premiers parkings P+R ;

- Financement des Lignes Urbaines.
- **Développement économique :**
 - Appel à projets de Village d'artisans ;
 - Politique de Maîtrise foncière en Zones Artisanales et Économiques (ZAE).
- **Développement de Pays de Gex Entreprises :**
 - Accompagnement des entreprises (hébergement, foncier, incubation...);
 - Lancement des travaux de réaménagement de la Zone de Val Thoiry.
- **Développement touristique :**
 - Études de projets pour la sécurisation des accès au Fort l'Écluse ;
 - Réalisation d'un parking multimodal et navettes du Fort l'Écluse à Collonges ;
 - Mise en œuvre du plan avenir Montagne ;
 - Adoption d'un plan de mutation de la Station des Monts Jura et finalisation des engagements en propres de Pays de Gex agglo.
- **Petite enfance :**
 - Mise en œuvre de la nouvelle Délégation de Service Public de gestion des crèches communautaires avec Léo Lagrange ;
 - Poursuite du plan Petite Enfance et développement de deux nouvelles structures.
- **Santé :**
 - Mise en œuvre des actions du Contrat Territorial de Santé ;
 - Poursuite du développement du CESIM et consolidation de son offre ;
 - Partenariat avec le CHPG pour l'arrivée d'un scanner ;
 - Participation à la réflexion sur un projet de pôle de santé impliquant le CESIM, le CHPG, le CHANGE, et des médecins libéraux.
- **Urbanisme :**
 - Lancement de l'élaboration du SCoT métropolitain du Genevois Français ;
 - Lancement de la révision générale du PLUiH en concertation Communes.
- **Patrimoine :**
 - Travaux d'amélioration thermique du siège de Gex (première phase) ;
 - Optimisation et mise en accessibilité des locaux de l'Aiglette.
- **Environnement :**
 - Établissement des programmations portées par Pays de

Gex agglo, relatives aux thématiques de l'eau et de la biodiversité pour la période 2025-2030 :

- - Contrat environnemental « Eau & Climat »
- - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
 - Poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur des Énergies ;
 - Lien étroit avec les communes pour les questions d'eau pluviales et de gestion des inondations.
- **Gestion et Valorisation des Déchets :**
 - Poursuite de la mise en œuvre du panel de solutions d'améliorations proposée après l'étude globale ;
 - Déploiement de la collecte séparée des biodéchets avec 20 points de collecte supplémentaires ;
 - Mise en œuvre d'une collecte expérimentale en apport volontaire des cartons volumineux des ménages sur 20 colonnes ;
 - Aménagement de la Maison des Usagers Gessiens au Technoparc de Saint Genis Pouilly pour sécuriser l'accueil des usagers.

Le rapport budgétaire a permis d'engager un débat sur différents sujets.

Dans les échanges, notamment sur le niveau d'ambition soulevé par la Maire de Pougny, le Président a pu rappeler que certains sujets, notamment le développement ferré, dépendent d'autres collectivités ou de l'État. Il a également rappelé les échanges fournis avec les partenaires et voisins, y compris hors compétences de l'Agglomération.

Le Président a aussi tenu à souligner les efforts réalisés sur les mobilités malgré les difficultés, en matière de recrutement de chauffeurs notamment. Ces difficultés montrent que l'entrée budgétaire n'est pas la seule bien que l'Agglomération prenne toute sa part à l'effort financier pour développer un service à la hauteur des attentes des Gessiens.

Face au regret de l'importance des crèches privées sur le territoire énoncé par la maire de Pougny, le président a tenu à rappeler que ce mode d'accueil fait partie d'un bouquet de solutions bien qu'elle n'est pas, effectivement la solution la plus accessible pour des raisons de tarifs. Il a également précisé l'importance des assistantes et assistants maternels qui restent un mode de garde phare mais dont le nombre de professionnels diminue mais que l'Agglomération tente de soutenir. Là encore, la notion budgétaire n'est pas la seule lecture du sujet à avoir. Il est important de souligner aussi que l'Agglomération porte un plan petite enfance, avec l'arrivée de deux nouvelles structures après avoir augmenté largement le nombre de berceaux proposés aux familles.

Face à la question de l'endettement, le Président a souligné que bien que l'Agglomération pourrait avoir recours à la dette, grâce à sa grande capacité de remboursement, un tel endettement impliquerait automatiquement le poids de la charge de la dette ainsi qu'une réduction des capacités d'endettement futur pour faire face aux prochains grands chantiers de l'Agglomération, situation non souhaitée.

Il convient cependant de noter que malgré une bonne gestion, l'Agglomération connaîtra un effet ciseaux avec les projets portés, impliquant une perte de recettes et une augmentation des dépenses. Les élus de l'Agglomération se doivent donc d'adopter une prudence dans la gestion des deniers publics pour ne pas impacter le portefeuille des Gessiens par le recours à l'impôt. Cette dernière possibilité se doit d'être réservée à un service nouveau ou à une obligation budgétaire incontournable.

Il conviendra ainsi de conserver une marge d'emprunt pour financer ce qui devra l'être avec les projets déjà lancés sans en faire pâtir le budget des Gessiens. Le manque de visibilité sur les budgets nationaux oblige en effet à la prudence même s'il existe une volonté de toujours faire plus. Malgré les attentes plus grandes des habitants face au changement climatique et face à la vitesse des évolutions, Hubert Bertrand, vice-Président en charge des mobilités et maire de Saint-Genis-Pouilly a reconnu les efforts importants menés par l'Agglomération.

Il est à noter que le Schéma directeur cyclable permettra sûrement de prévoir des investissements dès 2026. Le Président a déclaré souhaiter un calendrier clair et le plus resserré possible pour ne pas reproduire les exemples désastreux du passé et afin de réaliser les différents tronçons le plus rapidement possible.

Dans le domaine de la culture, il a été souligné l'important travail réalisé sur l'aspect touristique avec le soutien à la Vallée de la Valserine et à la station des Monts Jura malgré l'attente de la validation financière du Département pour le plan de mutation de la station prévue en avril.

Le Président a annoncé un débat très clair qui se tiendra sur la prise de responsabilité de l'Agglomération quant aux potentiels déficits de fonctionnement du SMMJ.